

## Séance du 23 Octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le 23 octobre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHASTAN Claire et VIOLET Patricia, Messieurs ALAIZE Christian, FLORIS Gilles et TERROT Jean-Paul.

**Etaient absents excusés** Mesdames Frédérique LECOINTE et Cécile ROBERT, Messieurs Guy FAURE et Pascal KEINBORG, qui avaient donné procuration respectivement à Philippe BERRARD, Patricia VIOLET, Claire CHASTAN et Christian ALAIZE.

**Etait absent** Monsieur Guillaume LONGUENESSE

**Secrétaire de séance** Madame Claire CHASTAN

### **Aménagement des voiries et espaces publics des villages de La Paillette et de Montjoux - Missions d'étude préliminaire, de maîtrise d'œuvre en infrastructure et de conseil.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montjoux a pour objectif d'aménager des voiries et espaces publics au sein des villages de La Paillette et de Montjoux en inscrivant sa démarche dans une approche de co-construction du projet dans un dialogue entre élus, habitants, professionnels et partenaires de la Commune. La Commune va assurer la maîtrise d'ouvrage pour la partie la concernant et recevra mandat de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme pour réaliser en son nom les parties de l'opération qui lui incombe (voiries des routes départementales n°130 et n°330).

C'est dans ce contexte que la Commune a sollicité le CAUE de la Drôme.

Sur une proposition du CAUE, la Commune a décidé de confier à une équipe de professionnels, la réalisation d'un accord-cadre comportant :

Une mission d'étude préliminaire ayant pour objet la proposition de scénarii d'aménagement des voiries et espaces publics (avec chiffrage au ratio des travaux), une aide à la décision pour le choix d'un scénario d'aménagement et la validation d'un programme d'intervention phasé dans le temps.

Une (ou des) mission(s) de maîtrise d'œuvre en infrastructure ayant pour objet la mise en œuvre du scénario retenu à travers l'aménagement de secteurs programmés en phase d'étude préliminaire (périmètre, éléments de programme et budget d'intervention). Dans ce cadre et pour chacune des missions de maîtrise d'œuvre, la Commune confiera au titulaire tout ou partie des éléments de missions suivants : avant-projet (AVP), projet (PRO), assistance aux contrats de travaux (ACT), Visa, direction de l'exécution des travaux (DET), assistance aux opérations de réception (AOR).

Une (ou des) mission(s) de conseils dont l'objectif serait d'aider à la participation habitante dans la réalisation puis la gestion du projet : par exemple, en encadrant des chantiers participatifs, en élaborant des listes de végétaux, des notices de gestion... à distribuer aux habitants.

L'équipe composée de Pénélope Haas (mandataire) et de SELARL Thierry BAUBET a été choisie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de confier l'accord-cadre à l'équipe composée de Pénélope Haas (mandataire) et de SELARL Thierry BAUBET

DECIDE de confier la mission d'étude préliminaire et agrée son montant fixé à 12 910 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions.

La séance est levée à 19h15